



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

35 COM

Distribution limitée

WHC-11/35.COM/INF.7C

Paris, le 27 mai 2011

Original: anglais / français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-cinquième session

Paris, Siège de l'UNESCO

19 -29 juin 2011

Point 7C de l'ordre du jour provisoire: Réflexion sur l'évolution de l'état de conservation

INF.7C: Rapport de la réunion d'experts sur les défis globaux de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial (13-15 avril 2011, Dakar, Sénégal)

RÉSUMÉ

Une réunion d'experts sur les défis globaux de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial (13 au 15 avril 2011, Dakar, Sénégal) a été organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, en coopération étroite avec le Ministère de la Culture et des Loisirs du Sénégal et avec le soutien du gouvernement australien - Ministère du développement durable, de l'environnement, de l'eau, des populations et des communautés. Cette réunion d'experts a été l'occasion d'un vaste débat sur les approches possibles pour traiter des défis de la conservation globale des biens du patrimoine mondial, en utilisant l'expérience en Afrique comme une étude de cas. Ce document fournit un résumé des discussions et des recommandations de la réunion d'experts.

I. INTRODUCTION

1. La *Convention du patrimoine mondial* se rapproche de son 40e Anniversaire en 2012, l'inscription potentielle du 1000e bien sur la Liste du patrimoine mondial, et sa ratification quasi-universelle. Dans cette perspective, le Comité du patrimoine mondial, à sa 32e session (Québec, 2008), a décidé d'engager un processus de réflexion sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial*.
2. Lors de sa 33e session (Séville, 2009), le Comité du patrimoine mondial, dans sa décision **33 COM 14.A2** paragraphe 15, a reconnu que les États parties et les gestionnaires de site rencontrent de nombreux défis pour répondre efficacement à la gamme des menaces qui pèsent sur les biens inscrits. Le Comité du patrimoine mondial a eu, au fil du temps, un certain nombre de débats thématiques sur les questions émergentes et récurrentes qui ont un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) des biens inscrits. L'élaboration d'une stratégie politique a engendré des stratégies sur les industries extractives, sur le changement climatique et sur la préparation aux risques. Lors de sa 33e session, le Comité du patrimoine mondial a examiné deux recueils, préparés par les Organisations consultatives, sur les décisions-clés concernant la conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine en péril. En outre, lors de sa 34e session, il a examiné le document WHC-10/34.COM/7C, qui a fourni une analyse des tendances observées, des changements et des menaces sur les biens du patrimoine mondial et a révélé que les deux principaux groupes de menaces qui ont pesé sur les biens du patrimoine mondial entre 2005 et 2009 ont été «Développement et Infrastructure» et «Questions juridiques et problèmes de gestion ».
3. Dans le cadre de ce processus, et en notant les bons résultats du programme Africa 2009, le Comité du patrimoine mondial s'est félicité de l'offre des gouvernements de l'Australie et du Sénégal d'organiser une réunion d'experts visant à examiner des stratégies pour répondre aux défis globaux de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, en mettant l'accent sur l'Afrique (décision **34 COM 10D**). Bien que toutes les régions soient confrontées à des défis de conservation, la région Afrique offre un cas d'étude intéressant des facteurs qui affectent négativement la valeur universelle exceptionnelle, ainsi que les difficultés rencontrées pour y répondre et les succès. Malgré le fait que la région Afrique ne possède que 78 biens sur les 911 de la Liste du patrimoine mondial, un nombre important de biens du patrimoine mondial en Afrique est régulièrement examiné par le Comité chaque année en raison de problèmes de conservation menaçant les valeurs pour lesquelles ils ont été inscrits. C'est aussi pour une large part en raison du nombre élevé de biens africains sur la Liste du patrimoine mondial en péril (14 sur 34 ou 41%).
4. Les participants ont convenu que cette importante réunion fut un exercice utile. Malgré les nombreuses réunions d'experts sur les questions liées aux problèmes de conservation, ce fut seulement la première réunion posant un regard sur les questions de conservation dans leur ensemble, en dépit de l'importance de la mise en œuvre la *Convention* pour maintenir l'état de conservation des biens inscrits.
5. Les participants à la réunion d'experts ont apprécié le soutien financier du gouvernement de l'Australie pour l'organisation de cet important événement en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et ont également félicité le gouvernement du Sénégal pour sa généreuse hospitalité.
6. La réunion d'experts a été suivie par 49 participants: des experts de 25 États parties, des représentants des trois Organisations consultatives - ICCROM, ICOMOS et UICN - ainsi

que des représentants du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les participants à la réunion d'experts sont venus de toutes les régions, illustrant la diversité géographique de la *Convention* et la portée mondiale des questions abordées. Deux-tiers des participants venaient d'Afrique, beaucoup d'entre eux en charge de la gestion d'un bien du patrimoine mondial. Une liste complète des participants figure à l'annexe 2.

7. L'ordre du jour de la réunion d'experts (disponible à l'annexe 1) s'est concentré sur les questions clés suivantes:
 - Outils et processus de suivi
 - Problèmes de gestion
 - Développement et autres activités humaines
 - Renforcement des capacités et partage d'expériences et des meilleures pratiques
 - Rédaction des recommandations pour examen par le Comité du patrimoine mondial.

II. Discussion

8. La réunion d'experts a donné lieu à une discussion productive et enthousiaste sur les difficultés qui affectent l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, ainsi que sur les orientations qui pourraient être nécessaires pour aider les États parties et le Comité du patrimoine mondial à atténuer ces menaces. La réunion a été caractérisée par une volonté commune de rechercher des solutions pratiques et a fourni une occasion salubre d'examiner, par une « approche de terrain », les actions du Comité du patrimoine mondial.
9. Les participants à la réunion d'experts ont particulièrement apprécié le discours de bienvenue du Ministre de la Culture et des Loisirs du Sénégal, M. Mamadou Bousso Leye. Dans son allocution, le Ministre a noté que l'Afrique a pratiquement atteint la ratification universelle de la *Convention du patrimoine mondial*, avec 46 États parties mais que les problèmes de conservation sont, cependant, d'une importance capitale sur le continent. Le Ministre a donc salué la réunion en tant que première étape vers l'identification claire des problèmes rencontrés et leur résolution.
10. La première session sur les outils et les processus de suivi s'est ouverte par des présentations sur les résultats d'une étude sur l'évolution de l'état de conservation, sur les résultats du récent deuxième rapport périodique pour l'Afrique et sur les outils de suivi utilisés au sein du Système du patrimoine mondial. Dans les autres sessions, les présentations d'études de cas ont permis aux participants d'identifier les menaces et les caractéristiques communes pour une gestion réussie des facteurs qui influent sur la valeur universelle exceptionnelle. Des présentations par l'ICOMOS et l'UICN ont montré la gamme des outils et des ressources disponibles pour aider les gestionnaires de sites à assurer le suivi et protéger la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité des biens inscrits. Des présentations d'études de cas se sont également avérées très précieuses pour stimuler la discussion sur la meilleure façon de répondre aux pressions du développement sur les biens du patrimoine mondial. L'ICCROM a rendu compte d'une nouvelle stratégie pour le renforcement des capacités dans le domaine de la conservation du patrimoine. D'autres présentations d'étude de cas ont renforcé l'idée que plusieurs outils sont nécessaires pour renforcer la capacité des parties prenantes, toutes aussi essentielles. Un aperçu complet de la discussion de la réunion d'experts et les conclusions

et recommandations spécifiques découlant de chaque session est inclus sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial à <http://whc.unesco.org/fr/evenements/740> .

III. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

11. Les rapports des rapporteurs saisissent la richesse de la discussion des experts lors de la réunion, en particulier sur les défis de conservation tels qu'ils sont vécus en Afrique. Ces rapports présentent également un éventail de conclusions spécifiques en réponse à chaque débat thématique. Un certain nombre de problèmes récurrents ont émergé tout au long de la discussion, à travers les thèmes spécifiques. Le but de cette synthèse est de rassembler ces grandes questions.
12. Les participants ont abordé des questions d'intérêt commun au sens large et ont identifié deux types d'acteurs:
 - Le Système du patrimoine mondial, y compris le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et les Organisations consultatives,
 - Les États parties, y compris mais sans s'y limiter, les décideurs, les ministères, les gestionnaires de sites, les collectivités locales et autres acteurs engagés au niveau du site comme des « partenaires dans la gestion du site », ainsi que d'autres organisations internationales et les ONG.

A. Problèmes récurrents à l'attention du Système du patrimoine mondial

Rôles et responsabilités

13. Au cours de la réunion, les experts ont examiné la répartition des rôles et des responsabilités pour la conservation des biens du patrimoine mondial. Ils ont convenu que le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ont un rôle essentiel à jouer et, en fait, fournissent une aide formidable aux États parties à la fois comme les garants de la conservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens et facilitateurs de bonnes pratiques de conservation. Les participants ont noté toutefois que le Système du patrimoine mondial n'a pas les ressources nécessaires pour fournir de solution à tous les défis rencontrés pour la conservation des biens inscrits. Ils ont en particulier pris note de la stagnation et des ressources limitées du Fonds du patrimoine mondial, qui a été initialement envisagé pour aider les États parties dans leurs activités de conservation. Bien que le Système du patrimoine mondial aspire à des objectifs normatifs et décrive des cadres clés pour les atteindre, celui-ci est nécessairement limité dans l'aide qu'il peut apporter sur le terrain.
14. La réunion a reconnu l'expertise et les méthodologies proposées par les trois Organisations consultatives de la *Convention*. Ils ont également noté que les comités nationaux de l'ICOMOS et les bureaux régionaux et nationaux de l'UICN pourraient être mieux valorisés, là où ils existent, afin de fournir des conseils aux États parties, y compris aux gestionnaires de sites.
15. Les participants ont réaffirmé que la responsabilité première de la protection incombe aux États parties en vertu de la *Convention du patrimoine mondial*. Ils ont noté, toutefois, le financement potentiel et les compétences disponibles au sein des autres parties prenantes, y compris les institutions internationales et les ONG, pour aider les États parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Convention*. Les participants ont fait

valoir que les décisions du Comité du patrimoine mondial sur les questions de l'état de conservation devraient à la fois reconnaître et intégrer les contributions de ces différents acteurs, à condition qu'elles aient été vérifiées et avérées par les États parties.

Les défis du développement

16. Les experts ont noté que, bien que particulièrement aigües en Afrique, les pressions de développement sont en augmentation dans le monde. La tension entre le développement et la conservation pose des problèmes particuliers pour les biens du patrimoine mondial que la communauté internationale cherche à préserver pour les générations futures. Des études de cas préparées par les participants ont illustré le fait qu'il n'y a pas de solution aisée.
17. Les participants ont noté, toutefois, qu'une approche proactive pourrait renforcer les synergies potentielles entre le développement et la conservation. En d'autres termes, les participants ont fait valoir que le Système du patrimoine mondial a besoin d'identifier et de résoudre les problèmes avant que la valeur universelle exceptionnelle des biens ne soit affectée négativement. Cela inclut la nécessité d'élaborer des approches politiques ou des solutions générales aux problèmes de développement communs. A titre d'exemple, certains participants ont suggéré que les modifications mineures des limites pourraient être envisagées afin d'éviter les conflits avec les développements prévus au niveau de ces limites. Néanmoins, les participants ont souligné que de telles mesures ne pouvaient être justifiées si de tels changements de limites étaient seulement considérés pour permettre les activités de développement, mais qu'ils devaient également se traduire par un renforcement net de la valeur universelle exceptionnelle du bien, par exemple en ajoutant d'autres zones qui permettraient de renforcer l'intégrité du bien. Les participants ont noté qu'une attention particulière devait être prise pour éviter de créer des incitations ou de récompenser une mauvaise conservation et gestion.
18. Les participants ont noté que les zones tampons sont un outil essentiel pour prévenir des développements ayant un impact potentiellement négatif sur la valeur universelle exceptionnelle des biens. Ils ont noté que de nombreux biens ont été inscrits sans zone tampon appropriée. C'est encore le cas pour des biens inscrits récemment, en dépit des indications claires données par le paragraphe 106 des *Orientations*.
19. Les participants ont également souligné l'importance de veiller à ce que des études appropriées soient menées pour déterminer les impacts possibles des aménagements proposés sur la valeur universelle exceptionnelle des biens. Ils ont noté que le paragraphe 172 des *Orientations* devrait être plus explicite en demandant des études d'impact environnemental et sur le patrimoine (voir paragraphe 27 ci-dessous).

Développement et Etudes d'impact environnemental/sur le patrimoine (EIE / EIP)

20. Ce sujet a été un élément central de la discussion durant la réunion. Les participants ont noté que les nombreuses questions de conservation soulevées dans le processus de suivi de l'état de conservation sont le résultat du conflit entre la protection et le développement. Cherchant une approche proactive, ils ont convenus de la nécessité de mieux intégrer le patrimoine mondial dans les processus de planification nationaux et locaux. L'importance de l'anticipation de la planification a été soulignée comme un moyen d'aborder les développements potentiels avec un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle.
21. La réunion a réitéré l'importance du patrimoine et les études d'impact environnemental comme un outil pour atteindre cet objectif. Toutefois, les participants ont noté que, bien que ces études d'impact soient généralement prévues par la législation nationale, elles

omettent souvent de traiter les impacts potentiels sur la valeur universelle exceptionnelle des biens. Ils ont débattu de l'importance d'inclure un chapitre sur la valeur universelle exceptionnelle dans les termes de référence des EIE / EIP.

La gestion traditionnelle

22. La discussion a aussi porté sur la nécessité de documenter de manière juste et appropriée la gestion traditionnelle (communautaire et autochtone). Les experts ont convenu que la gestion traditionnelle possède à la fois des forces et des faiblesses dans la gestion des facteurs qui ont un impact négatif potentiel sur la valeur universelle exceptionnelle. Ils ont noté la nécessité pour le Système du patrimoine mondial de clarifier la façon dont les systèmes de gestion doivent être documentés, de même que l'utilisation de la gestion traditionnelle et ses limites. Ils ont également exprimé la nécessité de revoir le paragraphe 108 des *Orientations* afin tenir compte de cette discussion.

Renforcement des capacités

23. Les discussions thématiques ont illustré la complexité croissante de la gestion du patrimoine mondial. Le succès exige que de nombreux acteurs déploient des efforts, y compris les différents États parties, l'UNESCO, l'engagement bilatéral, les Centres de catégorie 2 (dont le Fonds pour le patrimoine mondial africain), les ONG et autres. De même, tous les acteurs doivent être avisés sur la *Convention*, doivent valider et promouvoir les conditions de conservation dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. À cet égard, les participants ont noté que le renforcement des capacités doit utiliser une variété d'outils (en utilisant à la fois les méthodes de communication traditionnelles et modernes) pour répondre à une multitude de parties prenantes à différents niveaux (y compris en particulier les jeunes et les décideurs). Ils ont insisté sur le fait que chaque outil doit être particulièrement adapté au public cible.

Les conflits et les sites de post-conflit

24. Les participants ont noté la difficulté d'accéder à des renseignements exacts et opportuns sur l'état de conservation des biens dans les zones de conflit. Il a été noté, toutefois, que même en période de conflit, le soutien international est nécessaire et précieux pour la conservation des biens du patrimoine mondial (bien qu'il soit reconnu que l'aide pourrait être complexe à délivrer). L'expérience des experts a suggéré qu'un soutien continu est aussi particulièrement nécessaire pendant la phase post-conflit.
25. Les participants ont reconnu les risques considérables pris par les gestionnaires de site et les rangers protégeant les sites en zones de conflit et de post-conflit et ont noté que la reconnaissance des Nations Unies ou des insignes pourraient offrir un certain niveau de protection pour le personnel sur le terrain.

Processus et directives du Comité du patrimoine mondial

26. Un point récurrent de la réunion a été la nécessité pour le Système du patrimoine mondial d'améliorer l'accès à l'orientation sur les meilleures pratiques. Les participants ont noté que l'ICOMOS et l'UICN ont mis au point un certain nombre d'outils pour aider les gestionnaires de site dans leurs tâches importantes pour la conservation, mais cette information n'est pas largement connue ni diffusée. Les participants ont également fait part de leur intérêt d'avoir accès à un répertoire intégré en ligne de tels outils, de préférence sur le site Internet de l'UNESCO. De même, les études de cas lors de la réunion ont largement illustré la vaste gamme d'expériences et de connaissances qui résident avec les gestionnaires de site. L'accès à ces exemples doit également être amélioré.

27. Les besoins particuliers identifiés lors de la réunion ont été en faveur d'indications plus claires sur les études d'impact environnemental (EIE) et les études d'impact sur le patrimoine (EIP), en particulier la façon dont celles-ci devraient aborder l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle. Les participants ont également noté que des critères clairs doivent être établis sur le moment où les études d'impact doivent être envoyées pour examen au Centre du patrimoine mondial. Il a été rappelé que le paragraphe 172 des *Orientations* devait être révisé à cet égard. Ils ont noté les récentes directives pour les études d'impact sur le patrimoine, élaborées par l'ICOMOS.
28. Les participants ont également noté qu'une réunion d'experts sur les zones tampons qui s'est tenue en Suisse a fait des recommandations utiles pouvant servir d'orientations aux États parties, mais que certaines de ces recommandations n'ont pas encore été pleinement prises en compte (voir le document WHC-11/35.COM/7.1).
29. Les participants ont par ailleurs noté le risque de confusion en ce qui concerne le mécanisme de suivi renforcé (RMM) et ont suggéré qu'il valait mieux l'utiliser tel un outil au service du Directeur général de l'UNESCO pour permettre l'examen de l'état de conservation des seuls biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, entre deux sessions du Comité du patrimoine mondial si nécessaire.
30. Enfin, la discussion a révélé la nécessité de reconsidérer l'approche du Comité du patrimoine mondial vis-à-vis des rapports sur l'état de conservation. Les participants ont estimé que tant la nature technique des décisions que leur cohérence seraient grandement améliorées s'il se tenait, en plus des rapports individuels sur les biens, un débat thématique sur les facteurs importants affectant la valeur universelle exceptionnelle de plusieurs biens. Une telle discussion pourrait se traduire par une politique d'orientation plus claire relative à ces facteurs et pouvant être appliquée aux décisions individuelles sur les biens. Cela permettrait d'éviter le sentiment que des biens ou des régions sont mis en exergue pour des défis qui touchent finalement nombre d'autres biens à travers le monde.

B. Problèmes récurrents à l'attention des États Parties

La responsabilité de la protection

31. Les participants ont réaffirmé que la *Convention du patrimoine mondial* attribue clairement la responsabilité principale du maintien de la valeur universelle exceptionnelle aux États parties et à la communauté internationale. Ils ont souligné la nécessité pour les États parties à prendre conscience de leurs responsabilités en tant que signataires de la *Convention*, y compris la nécessité de suivre les directives contenues dans les *Orientations* et la nécessité d'allouer un financement adéquat pour la conservation des biens inscrits au patrimoine mondial. Les participants ont noté l'utilité d'une protection législative appropriée et la nécessité d'efforts concertés de la part de tous les organismes compétents au sein des États parties. Les participants ont également noté les synergies potentielles de l'action nationale sur le patrimoine mondial avec d'autres conventions et instruments internationaux, tels que la Convention UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ou la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale.

Sources d'assistance aux États parties

32. Les participants ont reconnu la diversité des sources d'assistance pour aider les États parties à s'acquitter de leurs obligations au titre du patrimoine mondial. Tout en se félicitant des points forts de l'UNESCO en termes de conseils et de pratique normative, les

participants ont reconnu le peu de fonds disponibles au titre du Fonds du patrimoine mondial.

33. Les participants ont noté la nécessité et le potentiel pour un engagement accru avec d'autres organisations multilatérales, des donateurs, des ONG et autres institutions nationales pour fournir l'aide nécessaire aux États parties. Dans le contexte africain, les participants ont reconnu le rôle précieux joué par le Fonds du patrimoine mondial africain et ont appelé les États parties, en particulier ceux de la région, à y contribuer.

Les catastrophes naturelles et le changement climatique

34. Les participants ont également souligné l'importance de la prévention des risques pour réduire l'impact des catastrophes naturelles et du changement climatique sur la valeur universelle exceptionnelle. En particulier, ils ont noté la nécessité d'une planification adéquate des risques de catastrophe et le développement précoce de mesures préventives, y compris des indicateurs et des systèmes d'alerte précoce qui, selon eux, devraient être signalés au Comité du patrimoine mondial. Les experts ont noté que la planification des risques de catastrophe doit être suffisamment liée à la planification d'autres systèmes d'intervention et administrés par des organismes partenaires.

Les communautés locales

35. Une caractéristique commune des discussions thématiques lors de la réunion d'experts sur l'état de conservation a été l'importance cruciale de la participation des communautés locales. Les participants ont préconisé l'inclusion des communautés locales dans la prise de décisions, dans le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Les succès rencontrés en Afrique appuient l'idée qu'il y aurait des avantages évidents à lier les bénéfices de la communauté locale à la conservation du bien. Les bénéfices de la communauté pourraient se voir réduits par une perte de protection mais renforcés par une gestion et protection efficaces. Les experts ont noté que le tourisme est un moteur essentiel de l'engagement des communautés en matière de protection et de conservation, parmi beaucoup d'autres.

C. Recommandations

36. Sur la base des résultats des discussions thématiques, la réunion d'experts a approuvé les recommandations suivantes adressées, le cas échéant, au Comité du patrimoine mondial, au Centre du patrimoine mondial et/ou aux Organisations consultatives:
 - a) Reconnaissant à la fois l'importance de la *Convention du patrimoine mondial* et l'aide financière limitée à la disposition des États parties en vertu du Fonds du patrimoine mondial, les décisions du Comité du patrimoine mondial relatives aux questions sur l'état de conservation devraient appeler à des contributions sous forme d'expertise et d'aide financière provenant d'autres sources,
 - b) Lors de l'examen des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial devrait s'assurer que les biens, non seulement démontrent la valeur universelle exceptionnelle en conformité avec les critères d'inscription, mais démontrent aussi leur conformité avec l'intégrité/authenticité et les exigences de gestion et juridiques, comme indiqué dans les *Orientations*,
 - c) Les *Orientations* devraient être clarifiées en ce qui concerne:
 - i. L'utilisation, les limites et les exigences de documentation pour la gestion traditionnelle (paragraphe 108 et suivants),

- ii. La nécessité d'une EIE/EIP des impacts potentiels de projets de développement sur la valeur universelle exceptionnelle, l'éventail des activités proposées avec un impact probable sur la valeur universelle exceptionnelle, ainsi que l'envoi de toute la documentation requise par le Centre du patrimoine mondial (paragraphe 172),
 - iii. Les zones tampons, prenant note des recommandations contenues dans le document *WHC-08/32.COM/7.1*.
- d) Mettre en oeuvre la nouvelle stratégie de renforcement des capacités pour la conservation du patrimoine telle que présentée par l'ICCROM, dès que possible et dès que les ressources extrabudgétaires nécessaires à sa viabilité seront apportées par les États parties,
 - e) Envisager les moyens d'encourager la reconnaissance par les Nations Unies de la protection des biens du patrimoine mondial en zones de conflit et de post-conflit à travers l'utilisation de bérets bleus/verts ou d'autres insignes appropriés,
 - f) Considérer, en plus de la présentation de l'état de conservation sur des biens individuels, un rapport thématique sur les facteurs importants ayant un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle des biens. Des discussions thématiques pourraient être regroupées selon les cinq catégories de facteurs qui affectent la valeur universelle exceptionnelle identifiées dans le questionnaire du Rapport périodique, Section II, et pourraient fournir des orientations sur les facteurs communs qui affectent la valeur universelle exceptionnelle. Ceci assurerait une plus grande cohérence dans la prise de décision sur des biens individuels,
 - g) Fournir, dans les rapports sur l'état de conservation des biens individuels, un lien vers une base de données intégrée en ligne compilant tous les renseignements pertinents concernant les biens (état de conservation et décisions antérieures du Comité, Etat de conservation souhaité, mesures correctives, demandes d'Assistance internationale, etc...) et nécessaires à une procédure de prise de décision bien informée. Cette base de données serait hébergée sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial,
 - h) Élaborer une base de données centralisée des directives existantes sur les facteurs clés ayant un impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial et des outils pour de meilleures pratiques de gestion,
 - i) Réaffirmer que le mécanisme de suivi renforcé ne devrait être activé que par une demande du Directeur général de l'UNESCO, en consultation avec le Président du Comité du patrimoine mondial, afin d'envoyer une mission et faire rapport aux membres du Comité entre les sessions sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.
37. Sur la base des résultats des discussions thématiques, la réunion d'experts a approuvé les recommandations suivantes à l'attention des États Parties:
- a) Rappelant qu'être un signataire de la *Convention du patrimoine mondial* comporte certaines responsabilités, notamment l'obligation de suivre les *Orientations* et d'allouer un financement adéquat pour la protection des biens du patrimoine mondial, la réunion d'experts recommande que les États parties élaborent des cadres législatifs pour assurer la conformité avec les *Orientations* et pour mettre en place un cadre de collaboration entre organismes pour la conservation des biens, y compris les organismes en charge du suivi d'autres conventions et accords internationaux,

- b) Les sources d'aide et de soutien doivent être recherchées au-delà de ce qui est disponible dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO. Outils, méthodes et conseils sont disponibles à la fois au niveau national et international auprès de l'ICOMOS et de l'UICN et des soutiens complémentaires doivent être recherchés auprès d'autres donateurs, ONG et organisations internationales,
- c) Être proactif en matière de développement et de conservation des biens du patrimoine mondial en procédant à une étude d'impact environnemental stratégique (EIES) au moment de la proposition d'inscription afin d'anticiper l'impact de tout développement potentiel sur la valeur universelle exceptionnelle,
- d) Assurer que l'EIE/EIP soit effectuée pour des projets de développement qui pourraient affecter les biens et que ces études précisent l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle des biens,
- e) Impliquer les communautés locales dans la prise de décision, le suivi et l'évaluation de l'état de conservation des biens et leur valeur universelle exceptionnelle et lier directement les bénéfices pour la collectivité aux résultats de la protection.

IV. ANNEXES

Annexe 1: Ordre du jour de la réunion d'experts

Annexe 2: Liste des participants

**Réunion d'experts sur les défis globaux de l'état de conservation
des biens du patrimoine mondial**

13-15 avril 2011

Dakar, Sénégal

PROGRAMME

MARDI 12 AVRIL

Arrivée des participants

MERCREDI 13 AVRIL

09.00 – 10.30

OUVERTURE OFFICIELLE

10.00 Discours par M. Greg Terrill, Représentant de l'Etat partie de l'Australie

10.15 Discours de M. Kishore Rao, Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

10.25 Discours de bienvenue par S. Exc. M. Serigne Mamadou Bousso Leye, Ministre de la Culture et des loisirs de la République du Sénégal

10.35 – 10.50 Pause café

INTRODUCTION GENERALE DE LA REUNION

10.55 Présentation de la documentation de base disponible, par M. Lazare Eloundou-Assomo (Chef de l'Unité WHC/AFR)

11.00 Présentation des tendances actuelles sur l'état de conservation, avec une attention particulière sur les résultats principaux du Rapport périodique pour l'Afrique, par M. Lazare Eloundou-Assomo (Chef de l'Unité WHC/AFR) et M. Richard Veillon (Section WHC/POL)

11.20 Présentation des participants

11.30 – 13.00

THEME 1 – “Outils et processus de suivi”

Président 1: (*Kishore Rao*)

Rapporteur 1: (*Youssouph Diedhiou*)

- Procédures actuelles de suivi et de rapport (besoins, calendrier, rédaction, rapports de mission, rapport des Etats parties sur l'état de conservation des biens, ...): besoin d'amélioration? Pourquoi? Comment?
- “Etat de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril”: définition? but? rédaction?
- Les liens entre les différents outils de suivi (suivi réactif, suivi renforcé, rapport périodique, Liste en péril) sont-ils suffisamment clairs? Pourquoi? Que faire sinon?
- Rôle et limites de la *Convention du patrimoine mondial* pour la conservation ?

11.30 – 11.50 Présentation sur les processus statutaires actuels de suivi (*y compris la Liste du patrimoine mondial en péril, Mécanisme de suivi renforcé, ...*) par M. Guy Debonnet (Chef de l'Unité WHC/SPU)

11.50 – 13.00: Débat

13.00 – 15.00

PAUSE DEJEUNER

15.00 – 18.30

(avec pause café)

THEME 2 – Questions liées à la “Gestion”

Président 2: (*Greg Terrill*)

Rapporteur 2: (*Birgitta Ringbeck*)

- Evaluer l'efficacité de la gestion: pourquoi? comment?
- Outils de gestion et/ou de planification: comment en développer de nouveaux ou améliorer ceux préexistants?
- Quelles sont les normes de base nécessaires et les lignes directrices pour la préparation des plans de gestion?
- Législation, financement, questions de gouvernance : leur impact ? comment les aborder ?

15.00 – 15.30 Présentation sur les biens culturels et naturels du patrimoine mondial du Sénégal et leurs problèmes de conservation, par M. Hamadi Bocoum (Directeur du patrimoine culturel, Sénégal) et Mme Fatou Samb Ndiaye (Direction des Parcs nationaux)
→ Suivi de Questions/réponses

16.00 – 16.25: Présentation thématique sur la question de la gestion des biens du patrimoine mondial dans un contexte de troubles civils et de conflits armés – exemple d'un bien naturel (biens de RDC)
→ Suivi de Questions/réponses

17.00 – 17.30: Présentation thématique sur l'évaluation de l'efficacité de la gestion (par ICOMOS et IUCN)
→ Suivi de Questions/réponses

18.00 – 18.15: Présentation thématique sur une bonne pratique de gestion – exemple d'un bien naturel (Forêts Bwindi)
→ Suivi de Questions/réponses

18.15 – 18.30: Débat / Conclusions

18.30 : Départ pour une Réception et soirée culturelle offertes par l'Etat partie du Sénégal à l'IFAN ; Ouverture d'une exposition sur les biens du patrimoine mondial du Sénégal

JEUDI 14 AVRIL

09.00 – 13.00

(avec pause café)

THEME 3 – “Développement et autres activités humaines”

Président(e) 3: (*Hamady Bocoum*)

Rapporteur 3: (*James Wakibara*)

- Principaux problèmes rencontrés pour atténuer les menaces? pourquoi? comment améliorer cet état?
- Meilleur moyen d'assurer un leadership pour intensifier les efforts pour contrer les menaces
- Quelles sont les approches politiques les plus nécessaires/efficaces pour faire face à des menaces communes?

09.00 - 09.15 Présentation thématique sur l'extraction des ressources naturelles – exemple d'un bien naturel (Selous)
→ Suivi de Questions/réponses

10.00 – 10.15: Présentation thématique sur les questions de développement – exemple d'un bien culturel (Tombouctou)
→ Suivi de Questions/réponses

10.45 – 11.00: Présentation thématique sur les défis avec les communautés locales – exemple d'un bien culturel (Forêts de Mijikenda Kaya– A confirmer)
→ Suivi de Questions/réponses

11.30 – 13.00: Débat / Conclusions

13.00 – 14.30

PAUSE DEJEUNER

14.30 – 19.00

(avec pause café)

THEME 4 – “Renforcement des capacités et partage d’expériences / Bonnes pratiques”

Président(e) 2: (*Guy Suzon Ramangason*)

Rapporteur 2: (*John Makombo*)

- Sensibilisation des communautés locales sur le patrimoine mondial: importance? comment l'améliorer?
- Formation des autorités locales / Gestionnaires de site sur les questions du patrimoine mondial: qui a besoin de formation? sur quoi? besoins? comment développer des programmes de renforcement des capacités plus efficaces?
- Partage d'expérience/Bonnes pratiques : dans quels domaines? comment les identifier? Quelle est la meilleure façon de les partager ?

14.30 – 14.50 : Présentation thématique sur la sensibilisation des communautés locales sur le patrimoine mondial (Falaise de Bandiagra)
→ Suivi de Questions/réponses

15.40 – 15.55: Présentation thématique sur le renforcement des capacités dans le domaine de la conservation du patrimoine (par ICCROM)
→ Suivi de Questions/réponses

16.30 – 18.00: Débat

18.00 – 19.00:

Groupe de rédaction sur les recommandations avec les Président(e)s et Rapporteurs 3 et 4

VENDREDI 15 AVRIL

09.00 – 13.00

Pause café incluse

09.00 – 09.20: Présentation sur le Fonds du patrimoine mondial africain sur ses activités (par le FPMA)
→ Suivi de Questions/réponses

ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

Président(e): (*Kishore Rao*)

09.45 – 10.00: Présentation par le Rapporteur 1 du Thème 1
→ Suivi de Questions/réponses

10.20 – 10.30: Présentation par le Rapporteur 2 du Thème 2
→ Suivi de Questions/réponses

10.50 – 11.00: Présentation par le Rapporteur 3 du Thème 3
→ Suivi de Questions/réponses

11.20 – 11.30: Présentation par le Rapporteur 4 du Thème 4
→ Suivi de Questions/réponses

11.25 – 12.15: Débat et adoption du Rapport et des recommandations

12.15 – 12.45: Clôture de la réunion

12.45 – 13.45
PAUSE DEJEUNER

Après-midi

Visite du site de l'Île de Gorée

Annexe 2

Liste des participants

<i>Name / Nom</i>	<i>Country / Pays</i>	<i>Property / Bien</i>	<i>Position / Fonction Institution</i>
<i>African experts / Experts africains</i>			
M. Leonard Ahonon	Bénin	Palaix royaux d'Abomey	Ministère de la Culture
Mr. Anthony Ngaca Githitho	Kenya	Sacred Mijikenda Kaya Forests	Site Manager, Coastal Forest Conservation Unit
Mr. Revocatus W. Bugumba	Tanzania	Ruins of Kilwa Kisiwani	Site Manager, Conservator, Antiquities Department
Mrs Maro E. Eliwasa	Tanzania	Stone Town of Zanzibar	Principal Conservator of Antiquities, Department of Antiquities
Mr. John F. Mbwiliza	Tanzania	Selous Game Reserve	Site Manager
Mr. Ephraim Mwangomo	Tanzania	Kilimandjaro National Park	Site Manager
Mr. James Wakibara	Tanzania	Serengeti National Park	Site Manager
Mr. Remigius Kigongo Mugerwa	Uganda	Tombs of Buganda Kings at Kasubi	Site Manager, Heritage and Monuments Department
Mr. John Makombo	Uganda	Bwindi Impenetrable National Park / Rwenzori Mountains National Park	Chief Conservation Area Manager Uganda Wildlife Authority
M. Tshibusu Georges Muamba	République démocratique du Congo	Réserve de Faune à Okapis	Directeur en charge de la Coopération internationale et de la Planification, DG-ICCN
M. Norbert Mushenzi Lusenge	République démocratique du Congo	Parc national des Virunga	Directeur et Chef de site Adjoint Parc National des Virunga
M. Pasteur Cosma Wilungula Balongelwa	République démocratique du Congo	Parc national de Garamba	Administrateur Délégué Général (ICCN)
M. Joseph Mapilanga	République démocratique du Congo	Réserve de Faune à Okapi	Directeur et Chef de site

M. Jean-Baptiste Mamang Kanga	République Centrafricaine	Parc national de Manovo-Gounda St Floris	Directeur de la Faune et des Aires Protégées
Mr. Sékouba Camara	Guinée	Mount Nimba Strict Nature Reserve	Chef service Etudes et Planification du CEGENS
M. Guy Suzon Ramangason	Madagascar	Forêts humides de l'Atsinanana	Directeur Madagascar - Parcs nationaux
M. Lassana Cisse	Mali	Bandiagara	Conservateur du Patrimoine, Chef de la Mission Culturelle Bandiagara
M. Ali Ould Sidi	Mali	Tombouctou	Chef de la Mission Culturelle de Tombouctou, Site Manager
Mr Fareed Chuttan	Mauritius	Apravasi Ghat	Principal Assistant Secretary, Culture Division, Ministry of Education, Culture and Human Resources
M. Salissou Ali Siddo	Niger	Réserves naturelles de l'Air et du Ténéré	Gestionnaire de site
Ms Paballo Mohafa	South Africa	Mapungubwe Cultural Landscape	Site Manager
Ms Lebogang Diale	South Africa	Vredefort Dome	Site Manager
Mr Arnold Moyo	Zimbabwe	Mana Pools National Park	National GIS Databases Technician - Planning, Parks and Wildlife Management Authority
Mr. Kagosi Mwamulowe	Zambia	Mosi-oa-Tunya/Victoria Falls	Chief Natural Heritage Officer National Heritage Conservation Commission
<i>International experts / Experts internationaux</i>			
M. Nicolas Mathieu	Suisse		Secrétaire général adjoint / Commission suisse pour l'UNESCO
Ms Orachart Suebsith	Thailand		Deputy Permanent Delegate of Thailand to UNESCO
Mr. David Measketh	Cambodia		Counsellor Permanent Delegation of Cambodia to UNESCO
Ms Eglal Mohamed Osman Elmalik	Sudan		Director of the Conservation Department NCAM
Mrs Bolette Lehn Pedersen	Denmark		Architect - Ministry of Culture
Mrs Birgitta Ringbeck	Germany		Head of division - Permanent conference of the German - Ministry of Culture
Ms Urve Sinijärv	Estonia		Co-chair of Estonian delegation in the World Heritage Committee

M. Ivan José Avila-Belloso	République Bolivarienne du Vénézuéla		Ministre conseiller délégation du Venezuela
M. Mouhcine El Idrissi El Omari	Maroc		Inspecteur des monuments historiques et des sites, Région de Fès-Boulemedenane
Organizers / Organismes			
Ms Katharine Feros	Australia		Assistant Director, International Heritage Section ; Australian Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities
Mr. Greg Terrill	Australia		Assistant Secretary, International Heritage and Policy Branch ; Australian Department of Sustainability, Environment, Water, Population and Communities
M. Aboubakry Ba	Sénégal		Représentant de la Délégation du Sénégal auprès de l'UNESCO
M. Hamady Bocoum	Sénégal	Island of St Louis	Directeur du patrimoine culturel
M. Eloi Coly	Sénégal	Island of Gorée	Gestionnaire de site
Mme Fatou Samb	Sénégal	Sanctuaire des oiseaux du Djoudj / Parc national du Niokolo Koba	Chargée de suivi des sites naturels - Direction des Parcs nationaux
Mme Aminata Diarra	Sénégal		Direction du Patrimoine Culturel
M. Aly Sine	Sénégal		Bureau du patrimoine, Mairie de St-Louis
M. Amadou Faye	Sénégal		Direction du Patrimoine Culturel
M. Abdoul Aziz Guisse	Sénégal		Chef Division des sites et monuments classés
M. Al Ousseynou Ndiaye	Sénégal		Inspecteur général du Patrimoine Bâti de l'État et des Palais nationaux
M. Théophile Turpin	Sénégal		Administrateur de la Fondation du Patrimoine
African World Heritage Fund / Fonds du patrimoine mondial africain			
Mr. Jacob Nyangila	African World Heritage Fund		Programme Specialist

Advisory Bodies / Organisations consultatives			
Mr. Gamini Wijesuriya	ICCROM		Director of Sites Unit
Ms. Charlotte Karibuhoye	IUCN		IUCN WCPA Vice Chair for West and Central Africa
Mr Youssouph Diedhiou	IUCN		Protected Areas Officer
Mr Karel Bakker	ICOMOS		Advisor
UNESCO			
Mr Kishore Rao	UNESCO WHC		Director, World Heritage Centre
Mr Lazare Eloundou-Assomo	UNESCO WHC		Chief of Africa Unit
Mr Guy Debonnet	UNESCO WHC		Chief Special Projects Unit
Mr Richard Veillon	UNESCO WHC		Assistant Programme Specialist
Mr. Dame Dieng	UNESCO Dakar Office		Assistant Programme Specialist
Mr Christian Ndombi	UNESCO Dakar Office		Programme Specialist for Culture